

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 18 octobre 2013

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 14 et 15 octobre 2013

2013 DDEEES 177 Subvention à l'association Podium Jeunes Stylistes pour l'organisation d'un concours de mode.

Mme Lyne COHEN-SOLAL, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2511 – 1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 1er octobre 2013, par lequel M. le Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Podium Jeunes Stylistes ;

Sur le rapport présenté par Madame Lyne COHEN SOLAL, au nom de la 2ème Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 5.000 euros est attribuée à l'association Podium Jeunes Stylistes (dossier N° 2013_07256, n° tiers : X08636 ; n° SIMPA : 59081)

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée Rubrique 90, Chapitre 65, Article 6574, Ligne P004/VF55003, du Budget de Fonctionnement de la Ville de Paris exercice 2013.